



MALRIEU

SANITAIRE & CARRELAGE - MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
ÉNERGIES RENOUVELABLES

FACTURE "ORIGINAL"

Siège Social : BEL-AIR - 12032 RODEZ CEDEX 9 - Tél. 05 65 42 64 51
S.A.S. au Capital de 4.000.000 Euros
SIREN 414 802 728 - RCS RODEZ - SIRET 414 802 728 00017 - CODE APE 4674 B - N° GESTION 97 B 226 - No TVA : FR 46 414 802 728
e-mail : malrieu@malrieu.fr - Site Internet : www.malrieu.fr - Banque Populaire Occitane de Rodez FR76 1780 7006 0403 4213 6805 147 BIC / CCBPFRPPTLS

ESPACE
Aubade
SALLE DE BAINS • CARRELAGE

www.espace-aubade.fr

N° 7990282 DATE 30/11/25 9:42:33 PAGE 1

Client..... JM027

Code..... F

Devise..... EUR

Immat. CEE.... FR 20 839857075

E 012489 / P 034662 / L 000001

JM CONCEPT ENERGIE SASU
1109 ROUTE DE GREZE
46130 LOUBRESSAC

CODE ARTICLE	Désignation	Quantité	U.F.	Prix un	PRIX UNIT. NET	Montant HT	TVA
	Chantier..... STOCK V/REF : STOCK				Vend MY	EUR	
	N° Commande.... 9674403 N° BL.. 7052549 315 DATE BL : 7/11/25 Dépôt.. FIGEAC						
	Document saisi par MOULENE JULIEN						
	Téléphone direct : 06-72-77-51-05						
P0179A	COLIS RACCORDS PVC	1,000	PIEC	PROMO	PM		8
P003CQ	C16B	1,000	PIEC		CP		8
S00DUW	BATI PACK DUOFIX SIGMA AVEC PLAQUE SIGMA BLANCHE	1,000	PIEC	PROMO	459,00	459,00	8
	WC RENOV SEMI CARENE PROMO NATIONALE BATIPACK						
	VB228 Ecoparticipation PMCB 08 Montant 0,0700						
REP	VB228 Ecoparticipation PMCB 0805009	1,000			Total du BL	459,07	
					0,07	0,07	

PAIEMENT - ACOMPTE

31/12/25

LCR SANS ACCEPTATION

FF 3,30 FL 8,00
MT H.T. 470,37
Taux TVA 20,00
MT TVA 94,07

TOTAL
NET A PAYER

564,44 EUR

VOIR NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ. - De convention expresse, est réservée la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980 et reprise par l'article 121 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 (dite loi Badinter).
RÉDUCTION DE PRIX. - En cas de réduction déduite lors du paiement, seule la TVA correspondant au prix effectivement payé, ouvre droit à déduction.
ESCOMPTES - PÉNALITÉS. - En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un **taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal**, (loi 2008-776 du 4/08/2008 applicable 1/01/2009), sans qu'un rappel soit nécessaire. Dès le 1/1/2013, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera due pour tout retard de paiement. article D441-5 créé par décret n° 2012-1115 du 2/10/2012, J O du 4/10/2012

ÉMARGEMENT

RÉFÉRENCE A RAPPELER

JM027

F 7990282

564,44 EUR